

Lancement de l'appel à projets 2026 Programme d'accompagnement et soutien à la production

Les trois pôles régionaux Bretagne, Normandie et Pays de la Loire de création artistique en environnement numérique s'associent pour créer *Ambivalences*, un programme de coopération interrégionale.

Cet appel à projets propose une seconde édition 2026 du programme à destination des artistes professionnel·les. Il a pour objectif de soutenir la création artistique et sa diffusion au sein d'un écosystème interrégional mutualisant leurs ressources et expertises.

Les projets retenus devront s'inscrire dans une démarche artistique faisant appel à des formes d'écriture qui renouvellent ou hybrident les formats, les disciplines ou les esthétiques, et/ou abordent, utilisent ou questionnent les outils et les usages numériques, notamment en matière d'intelligence artificielle.

Les Pôles de création en environnement numérique sont pilotés par **Electroni[k]** en Bretagne, par **Oblique/s** et **Station Mir** en Normandie et par **Stereolux** en Pays de la Loire.

Conditions de participation et d'éligibilité

- Cet appel à projets est ouvert du 12 janvier au 21 février 2026 à 23h59, heure de Paris.
- Cet appel à projets est ouvert à tout·es les artistes résidant sur le territoire européen.
- Le projet doit être porté par un·e artiste ou un collectif d'artistes, justifiant d'une pratique artistique confirmée, c'est-à-dire une ou plusieurs créations déjà réalisées soutenues et/ou diffusées par des structures culturelles identifiées.
- Le projet de création doit impérativement être en phase d'écriture et/ou de prototypage, et la production ne pas encore être engagée.

- Durant sa phase de production, le projet devra justifier d'un ancrage ou présence sur au moins l'une des trois régions Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire : collaboration avec un ou plusieurs partenaires établis localement (structures artistiques, techniques ou scientifiques), résidences, mobilisation de ressources spécifiques à ces territoires dans le processus de création, etc. Les partenariats envisagés peuvent être au stade prévisionnel, et ne nécessitent pas d'être confirmés lors du dépôt de candidature.
- Le soutien du dispositif *Ambivalences* devra jouer un rôle significatif dans la concrétisation du projet, à la fois du point de vue de l'apport des partenaires qui pilotent ce programme (accompagnement artistique, mise en réseau, élaboration de partenariats, etc.), et/ou de la contribution financière apportée par *Ambivalences*, qui devra représenter une part substantielle du budget global de production.
- Le budget prévisionnel du projet joint au dossier devra être à l'équilibre.
- Une attention particulière sera portée par le jury à la démarche et la responsabilité sociale et environnementale de(s) l'artiste(s) en matière de conception, production, conditionnement et diffusion du projet.

L'ensemble des disciplines artistiques couvertes par le champ de compétence de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) sont éligibles dans le cadre de cet appel à projet, soit : arts visuels (arts plastiques, photographie, image en mouvement, métiers d'art, design, etc.), spectacle vivant (musique et arts sonores, danse, performance, théâtre et arts associés)..

Candidater

LE DOSSIER DE CANDIDATURE EST À REMPLIR EN LIGNE EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT <http://urlr.me/UTPHnb> POUR UNE RÉCEPTION AVANT LE 21 FÉVRIER 2026 MINUIT (HEURE DE PARIS)

Éléments à fournir

- Biographie rédigée de l'artiste (1 000 signes max., espaces compris), accompagnée d'un portfolio de l'artiste, et d'un CV indiquant expositions et publications. Fournir des liens actifs et sans restriction d'accès vers un fichier PDF pour le portfolio et un fichier PDF pour le CV. Si le porteur de projet est un collectif d'artistes, fournir 1 CV et portfolio par artiste ou 1 CV et portfolio pour l'ensemble du collectif si celui-ci a déjà des réalisations en commun.
- Le titre et texte de présentation du projet de création, précisant la raison de la candidature à cet appel à projets interrégional (ancrage territorial envisagé ou confirmé). 1500 signes max.
- Un dossier de présentation du projet de création comprenant une note d'intention, (elle précisera l'usage escompté des technologies et les raisons qui le motivent), des visuels ou pré-visualisation de scénographie si applicables, un budget prévisionnel établi sur le modèle suivant (téléchargeable ici urlr.me/P3mKzE), et une fiche technique ou des éléments techniques s'ils existent déjà (10 pages et 10 Mo max).

Coproduction et diffusion des projets retenus

Les enveloppes de coproduction attribuées aux projets lauréats se situeront entre 10 000€ et 30 000€.

Les projets lauréats auront la possibilité d'être conduits en production déléguée par l'une des trois structures régionales du programme, bénéficiant ainsi d'un portage administratif, d'un accompagnement technique et artistique, et d'un soutien actif en vue de la diffusion du projet.

Les structures partenaires identifiées pourront être associées à la production et/ou à la diffusion des projets selon les modalités appropriées (coproduction, résidence, partenaire scientifique, artistique, technique, monstration...), permettant d'amplifier les dynamiques de partenariats à l'échelle interrégionale dans le champ des arts hybrides et numériques.

Chaque production issue de l'appel à projets pourra être diffusée dans chacune des trois régions à partir de l'année 2027.

Promotion 2025 : les lauréat·e·s

Retrouvez plus d'informations sur les projets lauréats de l'édition 2025 de l'appel à projets Ambivalences via ce lien urlr.me/hfnBCb

Calendrier prévisionnel

- **12 janvier 2026** : publication de l'appel à projets
- **3 février 2026 à 13h30** : webinaire d'information sur la plateforme Discord «Communauté des arts hybrides et cultures numériques» à rejoindre via ce lien <https://discord.gg/PSdEPG2Adv>
- **21 février 2026** : date limite de candidature
- **Mi-mai 2026** : jury de sélection
- **Fin mai 2026** : annonce des lauréat·e·s
- **Juin et juillet 2026** : démarrage des productions (écriture), signature des conventions de coproduction.
- **A partir de l'année 2027** : diffusion des œuvres issues du présent appel à projets auprès de partenaires dans chacune des trois régions : Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

Contacts

En cas de questions concernant cet appel à projets, veuillez prendre connaissance de la FAQ ci-dessous. Si celle-ci ne répond pas à votre question, contactez-nous à l'adresse suivante : **ambivalences.creation.numerique@gmail.com**

Sarah Olaya

Coordinatrice d'Ambivalences (en remplacement de Ludivine Pangaud)

ambivalences.creation.numerique@gmail.com

Espace médias :

<https://bit.ly/4gXd7wx>



Cet appel à projets s'inscrit dans un programme national de structuration des écosystèmes de la création artistique en environnement numérique portée par le Ministère de la Culture depuis 2024 dans cinq régions pilotes: Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le présent appel à projets Ambivalences, à dimension interrégionale, est soutenu et coordonné par les DRAC Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

Soutenu
par



Contact : Sarah Olaya - Coordinatrice d'Ambivalences (en remplacement de Ludivine Pangaud)
ambivalences.creation.numerique@gmail.com

Mon projet doit-il nécessairement être déjà porté par une structure assurant le rôle de producteur délégué pour être éligible ?

Le portage d'un projet artistique par une structure assurant la production déléguée est souvent un avantage pour la bonne réalisation d'un projet de création.

Si votre projet est déjà porté par une structure (association, entreprise, autre) assurant la production déléguée, alors elle pourra conserver ce rôle lors de la conduite du projet, le montant de coproduction lui étant directement versé.

Si vous ne disposez pas de producteur délégué déjà identifié lors du dépôt, en cas de sélection, le projet pourra être porté en production déléguée par l'une des structures régionales du programme (Electroni[k], Station Mir ou Stereolux).

Dans tous les cas, les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement technique et artistique, et d'un soutien actif en vue de la diffusion du projet.

Mon projet artistique ne dispose pas encore de partenaire(s) confirmé(s) sur le territoire Bretagne-Normandie-Pays de la Loire, est-ce bloquant ?

Pour postuler à cet appel à projet, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà entamé des discussions ou d'avoir acté une forme de collaboration avec une structure culturelle ou scientifique située sur l'un des territoires Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire.

Il est toutefois nécessaire d'avoir a minima identifié un ou plusieurs partenaire(s) ressource(s) pour la réalisation du projet artistique (lieu de résidence, partenaire artistique, scientifique ou de recherche, coproducteur, partenaire de diffusion, etc).

Si votre projet est sélectionné par le jury, une mise en relation sera alors effectuée entre le/la/les porteur.euses de projet et le(s) acteur(s) culturel(s) identifié(s) sur ce territoire, afin de définir les modalités de collaboration.

Mon projet artistique convoque plusieurs disciplines artistiques, est-ce un problème ?

Au contraire, cet appel à projet a pour but de soutenir les démarches convoquant l'hybridité des disciplines artistiques. Vous pouvez donc renseigner dans le formulaire de candidature l'ensemble des disciplines auxquelles votre projet de création fait appel.

Le budget qui figure dans mon dossier de présentation est construit sous un autre format que celui proposé, dois-je le re-formater ?

Le budget proposé ici fait figure d'exemple pour les porteur.euses de projet qui auraient besoin d'un modèle sur lequel se baser. Il est donc téléchargeable et en accès libre. Vous pouvez tout à fait utiliser un autre modèle, sous réserve de respecter les points suivants : le budget de production doit impérativement être à l'équilibre et faire figurer de manière aussi précise que possible l'ensemble des charges et ressources envisagées pour la production de l'œuvre, en précisant le statut confirmé ou prévisionnel des apports en coproduction sollicités.

Pour postuler en tant que collectif d'artistes, faut-il déjà avoir réalisé une ou plusieurs créations communes ?

Pas nécessairement, si chacun.e des artistes composant le collectif a déjà réalisé en son nom une ou plusieurs créations soutenues et/ou diffusées par des structures culturelles identifiées, et que vous postulez ensemble pour la première fois, alors le collectif est éligible.